



ROUGER NOTAIRES

PARIS & PUTEAUX

Une famille de notaires au service des familles

TABLEAU DES HONORAIRES D'UN DOSSIER DE DROIT DE LA FAMILLE

Missions réalisées	Montant
Réception d'un testament olographe incluant la consultation et le coût du dépôt au FCDDV	300,00 € TTC
Rédaction d'un testament authentique incluant la consultation et coût du dépôt au FCDDV	500,00 € TTC
PACS + 2 testaments olographes	800,00 € TTC
Déclaration de mobilier	600,00 € TTC
Obtenir la restitution de fonds ou assurance vie détenus par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)	600,00 € TTC
Option du conjoint survivant, en vertu de l'article 1094-1 du Code civil (donation entre époux), dans l'acte de notoriété Option du conjoint dans un acte séparé	300,00 € TTC
Déclaration partielle d'assurance-vie dont le montant des primes fiscalisables au titre de l'article 757 B du Code général des impôts est inférieur à 30.500,00 €	420,00 € TTC/heure
Inventaire durant + de 3h Frais de déplacement Collaborateur représentant sur place un des héritiers	600,00 € HT 600,00 € HT 120,00 € TTC
Cloture des comptes bancaires du défunt	120,00 € TTC /banque
Rapatriement des fonds de la succession en l'office : Fonds reçus < 500 000,00 € Fonds reçus > 500 000,00 €	Barème progressif 1% HT 0,5% HT
Etablissement d'un compte de répartition entre les ayants droits : Actif brut < 500.000,00 € Avec un minimum de 500,00 € HT. Actif brut > 500.000,00 € L'actif brut s'entend de l'actif brut le plus élevé entre celui de la communauté et de la succession, à défaut, en cas de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, du montant des donations faites par le défunt.	Barème progressif 1% HT 0,5% HT 0,5 % HT 0,3% HT
Nouveau compte de répartition, modifié à la demande des ayants droits	600,00 € TTC
Procuration	120,00 € TTC
Règlement de factures Mise à jour des dettes	60,00 € TTC/facture 420,00 € TTC/heure
Commande de titre de propriété,	60,00 € TTC/titre
Recherches aux Archives afin de retrouver un titre de propriété	420,00 € TTC/heure
Recherches afin de déterminer les biens immobiliers du défunt	420,00 € TTC/heure
Encaissement de loyer	3% HT du montant du loyer

	encaissé
Convention de quasi-usufruit (hors FCDDV et droit enregistrement)	960,00 € TTC
Etablissement d'une délibération sociale	840,00 € TTC/délibération
Modification de statuts de société	840,00 € TTC/modification
Etablissement d'un accord sous seing privé en vue de l'attribution d'un véhicule	60,00 € TTC/véhicule
Etablissement d'un courrier de résiliation	60,00 € TTC/courrier
Etablissement d'un aperçu chiffré sans signature d'une déclaration de succession	420,00 € TTC/heure
Frais de déplacement à la demande du client hors billet de train/avion	840,00 € TTC/demie journée
Etablissement d'un aperçu chiffré complexe permettant aux héritiers d'apprécier les différentes options s'offrant à eux Etablissement d'un aperçu chiffré et d'une attestation de succession in boni destinée au tuteur sans déclaration de succession	420,00 € TTC/heure
Attestation de succession in boni en présence d'une déclaration de succession	60,00 € TTC
Acte de dépôt de pièces	600,00 € TTC
Etablissement d'un accord sous seing privé entre les parties	420,00 € TTC/heure
Renonciation à succession	360,00 € TTC
Commande des relevés bancaires du défunt	60,00 TTC/banque interrogée dans la limite de 5 comptes bancaires.
Analyse et commande des justificatifs des mouvements bancaires atypiques	420,00 € TTC/heure
- la gestion administrative de la succession jusqu'à la clôture du dossier de succession, autre que facturée par des émoluments de rédaction d'actes, jusqu'à la clôture du dossier de succession. - la gestion de l'indivision jusqu'à la clôture du dossier de succession. - la gestion du dossier, autre que facturée par des émoluments de rédaction d'actes, jusqu'à la clôture du dossier de succession. - la médiation entre les parties jusqu'à la clôture du dossier de succession - les différents échanges qui auront lieu avec un Confrère intervenant au dossier. - la gestion du dossier dans l'hypothèse où aucun acte ne serait signé. - détermination du passif successoral : interrogation des créanciers (au-delà de 5 créanciers), relances téléphoniques, mails et courriers, règlements, ... - recherches juridiques	420,00 € TTC/heure
Etablissement d'un projet de partage, dans le cadre des articles 913 et 921 du Code civil, en cas de patrimoine à l'étranger	420,00 € TTC/heure
Virement à l'étranger hors UE	360,00 € TTC
Requête au Juge des tutelles	420,00 € TTC/heure